



**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2022**

**DATE DE LA CONVOCATION : 28 juin 2022**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice :	27
- de Présents :	19
- de Représentés :	3
- de Votants :	22

L'an deux mil vingt et deux, le mardi douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DUCHAMP Sébastien	M. EVEZARD Claude	Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs
Mme REYNIER Annie	M. CHEVALIER Jean-Paul	
M. REYNES Patrick	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	
Mme MONTALTI Fabienne	Mme GALEWSKI Nathalie	
M. DABERTRAND Jean	M. GLENZ Richard	
Mme MIGNARD Sophie	M. BLATEAU Emmanuel	
M. BRIGOULET Jean Marie	Mme DESSERPRIT Gaëlle	
Mme BAUDRY Eliette	Mme NANGERONI Carole	
Mme FERRACCI Dominique	M. MONS Thierry	

**ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES :**

Mme VERGNE Géraldine (procuration M. BRIGOULET)  
Mme SAIDI Nora (procuration Mme REYNIER)  
M. CARREAU Valentin (procuration M. DUCHAMP)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme BLAUDY Mainell  
M. JOULIE Jacques  
Mme PIEMONTESE Josiane  
Mme BRIANCON Laurence  
M. LAFON Francis

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FERRACCI Dominique est désignée secrétaire de séance.  
Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

## **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

### **2022-07-67 ALIENATION D'UNE PARCELLE DES BASES DU MANOIR D'EYRIAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De charger Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la mise en enquête publique (choix du commissaire-enquêteur, arrêté de mise à l'enquête...).
- Que les frais de géomètre, de notaire et les frais du commissaire enquêteur sont à la charge du demandeur.

### **2022-07-68 FIXATION DU MONTANT DU LOYER RESTAURANT DU DOUSTRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer le montant du loyer pour l'association « Le Relais du Doustre » à la somme de 100,00€/mois.

### **2022-07-69 ADRESSAGE : DENOMINATION DE VOIES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider la rue Meilhac et l'impasse du Prêche.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **2022-07-70 MISE A DISPOSITION DE VEHICULES A L'ASSOCIATION « ARGENTAT ANIMATIONS »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider la mise à disposition desdits véhicules à l'association « Argentat Animations ».
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2022-07-71 TRAVAUX ADDITIONNELS SUR LA TOITURE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

		H.T.	T.T.C
<b>Montant Global de l'opération retenu pour la demande de subvention</b>		<b>17 831 €</b>	<b>21 397.20 €</b>
<b>Subventions</b>	<b>Taux</b>		
<b>ETAT</b>	DETR	40 %	7 132.40 €
	<b>Autofinancement communal</b>		14 264.80 €
		10 698.60 €	

- De solliciter l'attribution de l'aide auprès de l'Etat tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2022-07-72 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TOUS SUR LE PONT »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 120€ à l'association « Tous sur le Pont ».
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2022-07-73 AMENAGEMENT D'UN BATIMENT AU VILLAGE DE RIVIERE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De réaliser l'opération proposée.
- D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

				H.T.	T.T.C
<b>Montant Global de l'opération retenu pour la demande de subvention</b>				<b>100 000 €</b>	<b>120 000 €</b>
<b>Subventions</b>		<b>Plafond</b>	<b>Taux</b>		
<b>Conseil Départemental</b>	CONTRACTUALISATION 2021-2023	100 000	25 %	25 000 €	
<b>Autofinancement communal</b>				<b>75 000 €</b>	<b>95 000 €</b>

- De solliciter l'attribution des aides auprès du conseil départemental tel qu'indiqué ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2022-07-74 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter la décision modificative n° 2 sur le Budget Général suivant le tableau ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér	Montant	Compte	Opér	Montant
Installation matériel et outillage technique	2315		4000 €			
Diminution	4000 €					
Créance sur des particuliers et autres personnes de droit privé				2764		4000 €
Augmentation				4 000 €		

Le 06/09/2022  
Le Maire

Sébastien Duchamp